

**RÉSULTATS DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DE L'OCDE AU NIVEAU DES MINISTRES
Paris, 29-30 avril 2003**

**ÉVALUATION
Par le Secrétariat du TUAC**

1. Suivant la pratique actuelle du G8, la réunion de 2003 du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres n'a pas diffusé de communiqué. Au lieu de cela, la présidence, en la personne d'Hélène Clark, Premier ministre de Nouvelle-Zélande, a diffusé un « Résumé de la présidence ». Les ministres ont examiné « l'agenda pour la croissance », les questions de développement, ont fait le point des négociations commerciales avant la réunion ministérielle de l'OMC à Cancún, et pris note d'un rapport sur la réforme de l'OCDE. La réunion du Conseil au niveau des ministres a été précédée de consultations avec le TUAC et le BIAC dont il est fait mention en plusieurs points du Résumé. Ce dernier fait surtout remarquer que « Les ministres ont entendu un compte rendu du dialogue avec le BIAC et le TUAC qui a souligné l'importance de la confiance pour promouvoir la croissance et, dans ce contexte, la nécessité d'un bon gouvernement d'entreprise, même si d'autres points de vue se sont exprimés sur la façon d'y parvenir. La présidence a indiqué qu'il conviendrait d'envisager d'accorder au BIAC et au TUAC un statut d'observateur lors des futures réunions du Conseil au niveau des ministres. »
2. Cet appel de la présidence en faveur d'une participation directe du BIAC et du TUAC aux réunions ministérielles a été accueilli avec satisfaction. Cette participation, le TUAC l'avait demandée lors des deux dernières réunions du Conseil au niveau des ministres. Cette décision témoigne du fait que le rétablissement de la croissance et du plein emploi dans la situation actuelle exige une approche tripartite, ce qui a été l'une des conclusions des consultations du BIAC et du TUAC avec les ministres.
3. La réunion du Conseil au niveau des ministres s'est déroulée sur fond de grande incertitude économique. Les dernières Perspectives économiques de l'OCDE publiées le 24 avril ont revu à la baisse les prévisions de croissance pour cette année et ne prévoient qu'un pour cent de croissance dans la zone euro ce qui laisse présager de nouvelles augmentations du chômage ; les Perspectives économiques engagent également la Banque centrale européenne à diminuer sensiblement les taux d'intérêt afin de stimuler la reprise. L'appel à la relance économique était aussi un thème essentiel de la déclaration syndicale à la réunion ministérielle de l'OCDE et il s'est trouvé au centre des consultations préliminaires du Sommet du G8 d'Evian ainsi que des consultations syndicales avec le Président Chirac le 25 avril.
4. Dans son évaluation des changements structurels indispensables à l'augmentation de la croissance dans la zone OCDE, le Résumé préconise une approche plus consensuelle que de coutume dans les recommandations économiques faites par l'OCDE et reconnaît « qu'il est

impossible d'imposer purement et simplement à la collectivité les solutions conçues par les pouvoirs publics ».

5. Il poursuit en précisant que « S'agissant de la réforme du marché du travail, il convient de trouver le juste équilibre entre éliminer les rigidités, protéger les travailleurs vulnérables, faire en sorte que travailler soit financièrement rentable et assurer une sécurité sociale convenable. » Si cette approche peut être prise en compte lors de la réévaluation de l'Etude de l'OCDE sur l'emploi qui a été demandée à la réunion ministérielle de 2002, elle pourrait alors obtenir davantage de soutien et ne pas être considérée simplement comme une attaque contre la protection des travailleurs. Cette question sera probablement inscrite à l'ordre du jour de la réunion des ministres du Travail de l'OCDE en septembre 2003. Une autre question qui a été soulevée pendant les consultations est celle de l'interaction entre d'une part, les mesures prises par les pouvoirs publics au niveau structurel et au niveau macro et d'autre part, le calendrier des réformes.

6. La nécessité de fixer des règles internationales plus efficaces en matière de gouvernement d'entreprise a été l'une des questions essentielles examinées pendant les consultations avec le BIAC et le TUAC. La délégation du TUAC a attiré l'attention sur l'effondrement désastreux de la confiance dans la direction des entreprises. C'est là une conséquence des abus systématiques révélés par l'affaire ENRON et les autres scandales ainsi que des décisions scandaleuses en matière de rémunération des dirigeants d'entreprise – « les récompenses de l'échec ». La délégation du BIAC n'a préconisé aucun changement des principes actuels de l'OCDE en matière de gouvernement d'entreprise mais a simplement demandé de mieux les appliquer. La délégation du TUAC a insisté à la fois sur des révisions importantes et sur des réglementations plus strictes. Les conclusions de la présidence ne mentionnent pas les travaux de l'OCDE dans ce domaine mais se contentent d'indiquer que « La confiance dans les institutions de gouvernance et dans le marché est apparue comme un élément d'une importance fondamentale pour la croissance. A cet égard, les ministres ont souligné la nécessité pour les gouvernements de traduire en mesures concrètes leur volonté politique de traiter ces questions. »

7. Les ministres de l'OCDE ont été rejoints par plusieurs ministres de pays non membres lors de l'examen de la question de la croissance et de l'investissement dans les pays en développement. Rappel a été fait de l'engagement pris en vue d'atteindre les objectifs de développement du millénaire fixés par les Nations Unies, en dépit du fait que ceux-ci sont maintenant encore plus éloignés qu'au moment de leur approbation, il y a trois ans. Le Résumé de la présidence insiste sur l'investissement et les conditions jugées nécessaires à sa concrétisation à savoir : « la stabilité politique, des politiques économiques saines, l'absence de corruption et une bonne gouvernance ». Il prend note du soutien apporté à la proposition du gouvernement japonais pour que l'OCDE se charge de promouvoir l'investissement dans les pays en développement. Par contre, il ne mentionne pas la nécessité d'une mise en œuvre plus efficace des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales dont la déclaration syndicale s'est fait l'écho. Le Résumé indique simplement que « Dans ses Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales, l'OCDE invite ces dernières à tenir compte non seulement des facteurs économiques et financiers mais aussi des conséquences de leurs actes au niveau social et environnemental et en termes de développement. »

8. En matière d'échanges internationaux, l'atmosphère de la réunion ministérielle a été influencée par l'incapacité des négociateurs à respecter les principales échéances des accords conclus à Doha, pendant la période préparatoire de la réunion ministérielle de l'OMC qui se

tiendra à Cancún en septembre. Le Cycle de Doha est présenté comme « une occasion unique que notre génération ne peut se permettre de laisser échapper ». Le Résumé insiste sur la nécessité de prendre des décisions sur les questions essentielles que sont « l'agriculture, les produits industriels et les services afin que les négociations sur le fond qui devront faire suite à Cancún puissent s'amorcer ». Il est important de remarquer qu'il n'est absolument pas fait mention des grands objectifs du développement durable que les négociations commerciales devraient, en principe, chercher à atteindre. Rien n'est dit non plus à propos du pilier social du développement durable et des grands problèmes relatifs aux échanges et au travail. Ce silence est particulièrement inquiétant si l'on considère que le communiqué du Conseil ministériel de 2002 accueillait en termes très favorables la création de la Commission mondiale de l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation et engageait l'OCDE à participer à ses activités. Le Résumé de la réunion ministérielle de cette année est formulé en des termes qui laissent à penser que les pays de l'OCDE reviennent à un programme d'action plus limité en matière d'échanges mais ils ne recevront pas un large soutien de l'opinion publique. Les tentatives du gouvernement suédois visant à persuader l'OCDE de mettre en place un projet concernant des exemples réussis de politiques d'ajustement commercial ne figurent pas non plus dans le Résumé.

9. En ce qui concerne la réforme de l'OCDE, les ministres ont pris note de la « feuille de route » adoptée par le Conseil le 24 avril et qui aborde la question de l'adhésion des futurs membres, des règles concernant la prise de décision et de la structure des comités. Les décisions correspondantes ont été reportées à 2004.